

N/REF : 8/10/2025 9H52 C:000003 I:00038
V/REF : AC/C29810
V/Email reçu le Mercredi 08/10/2025 à 9H52

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CDA
IMMEUBLE : CAR.DES AIRELLES-CDA
1 RUE DES QUATRE ARPENTS
CARRE DES AIRELLES
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Rennes, le 17 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : ALLEE 1 ARPENTS - MLLE DELEPINE CHRISTINE 06 75 81 20 24
LOGEMENT N° 107682, PORTE N°01, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : BALLON FONCTIONNE UNIQUEMENT EN MARCHE FORCEE - ELECTRICIEN EST
INTERVENU, A REMPLACÉ LE CONTACTEUR PAR UN CONTACTEUR JOUR/NUIT
RAPPORT EN PJ

Donneur d'ordre : M. M BRON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 15/10

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE DES INSTALLATIONS

CONSTAT : LE PROBLEME EST LIÉ AU PILOTAGE HEURES/CREUSES HEURES/PLEINES
EDF

APPEL FOURNISSEUR EDF POUR PROGRAMMATION DES HEURES/CREUSES ET HEURES
PLEINES

FIN DE CHANTIER ET REPLID U MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 16/10/25 à 11H42 M. M BRON

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et
d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents
diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	75,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
TOTAL H.T.				95,00
T.V.A. a 10,00%				9,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>104,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.